

Factsheet Iran

Octobre 2022

1 Faits et chiffres



Carte : [CIA](#), 2016

Population environ 85 millions ([estimation 2022](#)).

Ethnies Persan, azéri, kurde, lur, baloutche, arabe, turkmène et des [tribus turques](#).

Religions Islam (officiel) 99,6 % (chiite 90-95 %, sunnisme 5-10 %), autres (y compris le zoroastrisme, le judaïsme et le christianisme) 0,3 %, non spécifié 0,2 % ([estimation 2016](#)).

République théocratique Chef de l'État : le chef suprême Ali Hoseini-KHAMENEI (depuis le 4 juin 1989). Le président élu Ebrahim Raisi (depuis le 18 juin 2021). Le chef suprême est [nommé à vie](#) par l'Assemblée des experts ; le Président est élu directement à la majorité absolue en deux tours de scrutin pour un mandat de quatre ans.

2 Profils à risque

- **Personnes critiques à l'égard du gouvernement**, les participant-e-s à des manifestations critiquant le gouvernement, les personnes qui [expriment des critiques à l'égard du gouvernement sur Internet](#), les [militant-e-s écologistes](#) ;
- **Militant-e-s des droits humains et les professionnel-le-s des médias exprimant des critiques** courent le risque d'être arrêté-e-s, incarcéré-e-s et poursuivi-e-s en justice sans procès équitable ;
- **Kurdes politiquement actifs et actifs**, [personnes kurdes](#) soupçonnées d'être politiquement actives ou de soutenir l'indépendance du Kurdistan. Activités liées aux partis politiques kurdes (par exemple, KDPI, KDP-I et autres) ;
- **Personnes ayant des liens avec les Moudjahidines du peuple (OMPI)** ;
- **Minorités religieuses**, [personnes converti-e-s](#) (de l'islam au christianisme) ; bahaïs, derviches et athé-e-s ;
- **Femmes** (crimes d'honneur, violences domestiques, mariages forcés, liaisons extraconjugales, violation des « lois sur les mœurs ») ;
- **LGBTIQ**, les actes sexuels entre personnes de même sexe sont passibles de la peine de mort, de la flagellation ou d'une peine moins lourde.

3 Derniers développements

Loi visant à restreindre l'accès à Internet. En juillet 2021, le Parlement a accéléré l'élaboration d'une loi visant à [restreindre l'accès à Internet](#), à interdire [la conception et la diffusion d'outils \(VPN\)](#) permettant de contourner la censure sur Internet, et à renforcer la surveillance. La loi a été [ratifiée en février 2022](#), mais elle n'a pas encore été adoptée. Selon des observateurs, [certaines dispositions de la loi sont néanmoins déjà mises en œuvre](#).

Recours à la violence excessive contre les manifestant-e-s déjà avant les protestations nationales de l'automne 2022. Avant même les protestations nationales de l'automne 2022, les forces de sécurité avaient recours à la force pour réprimer des manifestations, généralement pacifiques. Ce recours à la force comprend notamment l'utilisation de balles réelles et de chevrotine. En juillet 2021, [au moins 11 personnes ont été abattues](#) et beaucoup d'autres ont été blessées lors de manifestations contre la pénurie d'eau dans les provinces du Khouzistan et du Lorestan. Le 26 novembre 2021, les forces de sécurité ont tiré de la grenaille de plomb pour disperser des [manifestations contre le manque d'eau à Isfahan](#). De nombreuses personnes, dont des enfants, ont perdu la vue ou ont souffert de blessures oculaires graves. En [mai 2022, des manifestations](#) contre la flambée des prix des denrées alimentaires ont été violemment réprimées dans les provinces du Khouzistan et du Tchaharmahal-et-Bakhtiari. [Entre juillet 2021 et juillet 2022, les autorités](#) ont arrêté plus de 200 personnes, dont des enfants, lors de manifestations pacifiques.

Renforcement de l'application du code vestimentaire islamique (hidjab) en 2022. En 2021, sous la présidence d'Ebrahim Raisi, les autorités iraniennes ont durci leur [méthode](#) pour [imposer](#) le port du voile aux [femmes](#). En juillet 2022, [le président Raisi a ordonné à toutes les institutions de l'État](#) d'appliquer strictement la « loi sur la chasteté et le hidjab ». Plusieurs femmes ayant manifesté pacifiquement contre cette loi ont été [incarcérées en 2022](#).

Manifestations dans tout le pays en automne 2022 après le meurtre d'une jeune femme. Des centaines d'exécutions extrajudiciaires et de cas de violence. Les manifestations à l'échelle nationale en automne 2022 ont été déclenchées par la vague d'indignation suscitée par la [mort de Mahsa Amini, 22 ans, le 16 septembre 2022](#) après son arrestation par la « police des mœurs » pour avoir porté son voile de manière inappropriée. Toutefois, les manifestant-e-s ont rapidement pris le gouvernement dans son ensemble comme cible. Les forces de sécurité ont fait preuve d'une [violence excessive](#) à l'égard des manifestant-e-s, généralement pacifiques, et ont eu recours [à des exécutions extrajudiciaires, à de mauvais traitements et à la torture](#). Au total, on estime que plusieurs [centaines](#) de personnes, dont des [enfants](#) et des [femmes](#), ont été [tuées](#) par les forces de sécurité. À lui seul, le [« vendredi sanglant »](#) du 30 septembre 2022, [a fait entre 66 et 96](#) victimes abattues par les forces de sécurité lors d'une manifestation à Zahedan.

Mesures contre les activistes critiques, les militant-e-s des droits humains et les journalistes. Depuis le 16 septembre 2022, [des centaines d'activistes, de journalistes et de militant-e-s pour les droits humains](#) ont été arrêté-e-s en marge des manifestations. [Une quarantaine de professionnel-le-s des médias](#) ont également été arrêté-e-s depuis le début des manifestations. Ces arrestations concernent autant [des présentatrices et des présentateurs de télévision connu-e-s de Téhéran](#) que [des blogueuses et des blogueurs inconnu-e-s](#) des provinces.

Exécutions. L'Iran reste l'un des [principaux pays à appliquer la peine de mort](#). En 2021, l'Iran a [exécuté au moins 310 personnes](#). La peine de mort est utilisée comme [moyen de répression](#) contre les manifestant-e-s, les dissident-e-s et les minorités ethniques.

4 Pratique des autorités suisses

Chiffres du SEM pour 2022. Taux de reconnaissance [de 22,7 % \(de janvier à septembre 2022\)](#) ; taux de protection de 51,7% (décision positive + AP) Taux de reconnaissance 2021 : 20,6 % ; taux de protection : 43 %